

# Flash OPTIMUM VIE

Février 2019

Votre partenaire en assurance vie depuis 1975

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de février :

## Actualités Optimum Vie

1. Lutte Anti Blanchiment (L.A.B) - nouveaux seuils
2. Optimum Gestion Financière
3. Directive Distribution Assurance et formation
4. L'équipe commerciale s'étoffe...  
région EST : Alsace Lorraine Champagne
5. La Transférabilité des contrats d'assurance-vie en question...

## Actualités Optimum Vie

### Lutte Anti Blanchiment (L.A.B) - nouveaux seuils

Dans le cadre de la législation portant sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et en particulier en application de l'article L. 561-7 du Code monétaire et financier, Optimum Vie invite l'ensemble de ses partenaires à mettre en application sa cartographie des risques, ainsi que les procédures de vigilance qui y sont associées.

Dans ce cadre il convient de réunir à chaque nouvelle souscription, les documents correspondants au niveau de vigilance requis.

Trois niveaux de vigilance sont mis en place, une vigilance allégée, une vigilance standard et une vigilance renforcée. La classification s'opère en fonction du type de client et des montants concernés.

Elle est également adaptée selon qu'il s'agisse de souscriptions ou d'opérations de sortie.

Ces seuils sont revus et modifiés depuis le 1<sup>er</sup> février et nous vous invitons à consulter le document de synthèse ci-joint qui récapitule les niveaux de vigilances et les montants associés

- Les seuils de vigilance sont passés :
  - De 24K à 20 k pour une vigilance standard,
  - De 100K à 50k pour une vigilance renforcée

Il est important de noter que nous n'accepterons aucune souscription ou opération jugée non conforme à ces nouvelles exigences et comptons sur votre vigilance habituelle pour la conformité de vos dossiers.

Ces éléments seront dans la bibliothèque commerciale de notre tarificateur en ligne dans la rubrique « [documents de Lutte Anti-Blanchiment](#) ».

### Optimum Gestion Financière

Vous avez récemment reçu un flash spécial « Mot du gérant : Janvier 2019 - Atterrissage en douceur pour l'économie mondiale ».

Si vous ne l'avez pas encore consulté nous vous invitons à le faire et le cas échéant à le transmettre à vos clients qui auraient pu être perturbés par une année 2018 délicate. En effet les OPCVM et les profils gérés par *Optimum Gestion Financière S.A.* affichent des performances nettes de frais de gestion attrayantes depuis le début de l'année !

Bonne lecture !

Optimum Gestion Financière S.A.  
**Flash**  
Février 2019

Mot du gérant : Janvier 2019 - Atterrissage en douceur pour l'économie mondiale

Les marchés actions et obligataires ont très bien débuté l'année 2019, avec une forte hausse des actions et des obligataires sur le mois de janvier. On se rappelle que l'année 2018 a été délicate, fermant proche du plus bas le 31 décembre et troublant légèrement les investisseurs. Pour autant, les fonds gérés par Optimum Gestion Financière S.A. ont réussi à se distinguer dans ce contexte incertain : **selon le classement Citywire, le Fonds Optimum Actions est en 20<sup>e</sup> position sur les 481 fonds dans sa catégorie, tandis que Optimum Patrimoine est 11<sup>e</sup> sur 183 fonds comparables.**

En 2018, l'indice S&P 500 représentatif des actions américaines, interrompé trois mois consécutifs de baisse et effiché une performance de +6.4 % sur le mois de janvier. On peut ainsi penser que si le redressement économique s'est traduit par une importante correction boursière à la fin 2018, la réaction devrait pouvoir être évitée.

Au 31 janvier 2019, la performance des grandes places boursières sont les suivantes :

Région / Pays	Indice	Devise	Performances 2019 (%)
France	CAC 40	€	+ 5,6
Allemagne	DAX	€	+ 5,8
Actions européennes	Stoxx 600	€	+ 6,4
États-Unis	S&P 500	USD	+ 8,0
Canada	S&P/TSX Composite	CAD	+ 8,7
Nouveaux-Mari	FTSE 200	GBP	+ 3,8
Japon	Nikkei 225	Yen	+ 3,8
Monde	MSCI Monde	USD	+ 7,8

OPTIMUM  
Optimum Gestion Financière S.A.  
95 rue de Valenciennes  
75008 Paris  
Téléphone : 01 84 01 61 61  
E-mail : [optimum@optimumfrance.com](mailto:optimum@optimumfrance.com)  
[www.optimumfrance.com](http://www.optimumfrance.com)

OPTIMUM  
© 2019 Optimum. Tous droits réservés. Optimum est une marque déposée de Optimum Gestion Financière S.A.

## Directive Distribution Assurance et formation

L'article 3 du décret n° 2018-431 du 1<sup>er</sup> juin 2018, paru au Journal officiel a précisé les exigences professionnelles de **formation des courtiers** d'assurance à la suite de l'**ordonnance** de transposition de la **directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA)**.

Selon l'article L. 511-2, les distributeurs de produits d'assurance doivent avoir « les connaissances et aptitudes appropriées ». Les intermédiaires d'assurance

ainsi que leurs collaborateurs, quant à eux, « respectent les exigences en matière de formation et de développement professionnels continus, afin de maintenir un niveau de performance adéquat correspondant à la fonction qu'ils occupent et au marché concerné ».

- La durée consacrée à la formation ou au développement professionnel continu ne peut être inférieure à **15 heures par an**

à partir du 23 février 2019.

Dans ce cadre Optimum Vie vous informe que plusieurs réunions de formation seront organisées en partenariat avec Factorielles sur des thématiques diverses mais qui vous touchent de près :

- LFSS 2019, Loi Pacte, Assurance Santé et prévoyance collective, projet de retraite universelle, fusion Agirc Arco et ses conséquences... etc.



avec  
l'expertise  
de



Nous serons heureux de vous offrir ces journées de formations et de contribuer ainsi au respect des exigences en la matière. Attention toutefois les places étant limitées nous vous invitons à vous manifester rapidement lors de la diffusion des dates de formations

À titre d'information voici les premières dates retenues

- Lyon / St Priest	le 26 mars
- Bordeaux / Iac	le 9 avril
- Paris	le 13 juin
- Aix en Provence / St Maximin	le 28 juin

Et d'autres dates potentielles, à suivre... en espérant vous compter nombreux parmi nous.

## L'équipe commerciale s'étoffe... région EST : Alsace Lorraine Champagne

Nous avons le plaisir de vous annoncer à compter du 18 février l'arrivée de **Madame Milena Nikolic** en qualité de déléguée commerciale.

Cette dernière est à votre disposition pour toute question ou toute assistance et nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver sur cette région.

Nul doute que sa présence, son savoir-faire et sa technicité sauront répondre à vos exigences.

[MNikolic@optimumfrance.com](mailto:MNikolic@optimumfrance.com) 06.80.74.21.64



## La Transférabilité des contrats d'assurance-vie en question...

Lors de l'examen du projet de loi Pacte voté le 1<sup>er</sup> février, le Sénat réintroduit la transférabilité des contrats d'assurance-vie de plus de huit ans.

Le gouvernement s'était jusqu'alors montré défavorable à cette transférabilité qui avait été repoussée en septembre 2018 sur décision du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, opposé à cette dernière.

Rappel : actuellement il n'est pas possible de transférer son contrat d'assurance-vie vers un autre assureur. Il faut tout d'abord fermer le premier contrat et en ouvrir un autre, ce qui entraîne, pour l'assuré la perte de l'ancienneté et de ses avantages fiscaux.

L'amendement adopté par les sénateurs prévoit que le transfert d'un contrat d'assurance-vie dans un établissement concurrent « n'emporte pas les conséquences fiscales d'un dénouement ».

En conséquence, en cas de transfert de leur assurance-vie les assurés conserveraient les avantages fiscaux qui y sont rattachés.

Il faut cependant patienter avant l'adoption définitive du projet de loi Pacte pour savoir si le texte sera finalement adopté en l'état ou pas ?.

À suivre...

OPTIMUM.

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.



Retrouvez-nous  
sur



94, rue de Courcelles, 75008 Paris

**N° Indigo 0 820 320 322**

0,12 € TTC / MN

[espacepartenaire@optimumfrance.com](mailto:espacepartenaire@optimumfrance.com)

[www.optimumvie.fr](http://www.optimumvie.fr)